

République Française

Département des Deux-Sèvres

SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DE LA SEVRE NIORTAISE (SMBVSN)
 Siège social : SMBVSN, 95 boulevard de l'Atlantique, 79000 NIORT – Tél. 05 49 79 93 13

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL DU 16/01/2026

Le 16 janvier 2026, à 14 heures, les membres du Comité Syndical se sont réunis sur première convocation, à la salle de la Résidence du Cèdre, 95 boulevard de l'Atlantique, 79000 NIORT.

Date de convocation : 9 janvier 2026

Date d'affichage de la convocation : 9 janvier 2026

- Nombre de mandats	19
- Nombre de mandats présents	10
- Quorum	10
- Pouvoir	0
- Votants	10

Monsieur Philippe CACLIN, délégué de la Communauté de Communes de Mellois en Poitou est nommé secrétaire de séance.

Etaient Présents :

C.C. AUNIS ATLANTIQUE	M. AUGERAUD Sylvain
C.C. VALS DE SAINTONGE	M. TROUVAT Jacques
C.C. AUNIS SUD	M. SAVARIT Alain
C.A. DU NIORTAIS	M. SIMONNET Florent
	M. JARRIAULT Florent
C.C. PARTHENAY GATINE	M. GUERINEAU Louis Marie
C.C. MELLOIS EN POITOU	M. CACLIN Philippe
C.C. VAL DE GATINE	M. OLIVIER Pascal
	M. MENARD Jean-Jacques
	Mme PROUST Fabienne

Etaient excusés :

C.A. DU NIORTAIS	M. MARTINS Elmano
	M. MOINARD Marcel
	M. DEVAUTOUR Thierry
	M. LEYSSENE Philippe
	Mme BOUCHERY Marie-Christelle
	M. BEAUDIC Jean-Michel
	Mme GUICHET Anne-Sophie
C.C. HAUT VAL DE SEVRE	M. JOLLIT Daniel
C.C. VAL DE GATINE	M. DUMOULIN Guillaume

Pouvoirs : Néant

Avec à l'ordre du jour les points suivants :

1/ Approbation du compte rendu du Comité Syndical du 19 décembre 2025

Finances

2/ Présentation du rapport d'orientation budgétaire 2026

Ressources humaines

**3/ CDG 79 : Avenant N°2 à la convention d'adhésion au service de travaux à façon
paie**

Questions diverses :

.....

M. Pascal Olivier présente les nouveaux bureaux que le Syndicat occupera à partir de début Février et dans lequel l'ensemble de l'équipe pourra être réunie. Le syndicat a signé un bail commercial 3/6/9 pour ces bureaux. Il faudra prévoir à l'avenir que le syndicat devienne propriétaire de son siège, le loyer permettrait de rembourser une annuité d'emprunt suffisante pour une acquisition.

1/ Approbation du procès-verbal du Comité Syndical du 19 décembre 2025

**DÉLIBÉRATION N°1 – 16.01.2026 – D 1 – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU
CONSEIL SYNDICAL DU 19 DÉCEMBRE 2025**

M. le Président demande aux membres de l'assemblée s'ils ont des observations à formuler sur le procès-verbal de la réunion du conseil syndical du 19 décembre 2025, joint à la convocation.

Aucune modification n'étant apportée, M. le Président soumet l'approbation dudit procès-verbal au vote.

Décision du Comité Syndical : Votants : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

FINANCES

4/ Présentation du rapport d'orientation budgétaire 2026

M. Fabrice Laumond justifie la précocité de la présentation du rapport d'orientation budgétaire 2026 par le fait de vouloir voter le budget avant les élections municipales afin de permettre un engagement des chantiers à l'été.

M. Pascal Olivier ajoute qu'il n'y a aucun imprévu du fait de la signature des contrats territoriaux sur 6 ans et qu'il n'y a donc rien de choquant à ce que ce soient les élus sortants qui votent le budget.

DÉLIBÉRATION N°2 – 16.01.2026 – D 2 – PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2026

M. le Président rappelle à l'assemblée que le débat d'orientations budgétaires doit avoir lieu avant le vote du budget et doit permettre aux élus du comité syndical d'échanger sur la situation financière de la collectivité, d'évaluer les perspectives des années à venir et de fixer les grandes orientations politiques de la collectivité.

Pour cette année 2026, le Président présente les éléments résumés ainsi :

Les recettes

L'année 2026 s'inscrit dans un cadre financier national marqué par le déficit public, qui se traduit par un niveau de contribution au redressement des finances publiques demandé aux collectivités de 4,6 milliards d'euros dans la première version du projet de loi de finance 2026. A noter toutefois que le budget 2026 n'a toujours pas été adopté ce qui induit une grande part d'incertitude.

Les subventions attendues de l'Agence de l'eau devraient se stabiliser après deux années de baisse, 3 Contrats et Accords de Territoires sont en cours, 3 autres démarrent une nouvelle période de 3 ans.

Philippe Caclin indique qu'il a rencontré les élus de l'agence de l'eau dans le cadre des contrats ressource, et que ceux-ci indiquent que la diète pourrait se poursuivre en 2027 et 2028.

Les subventions de la région Nouvelle Aquitaine sont attendues en baisse, le budget régional 2026 ayant été adopté le 19 décembre 2025 avec 3,5 milliards d'euros de baisse.

En 2026, le SMBVSN fera appel aux fonds européens, en particulier le FEDER de manière à compenser sur les plus gros projets la baisse des crédits régionaux.

Pour l'année 2026, conformément aux statuts, il est proposé d'actualiser le taux appliqué aux EPCI pour la prise en charge des dépenses mutualisées, en prenant en compte les chiffres les plus récents concernant la population et le potentiel financier des communes.

À savoir :

Clés de répartition des charges mutualisées 2026 - 2028									
	Total	Aunis Atlantique	Aunis Sud	Val de Saintonge	Haut Val de Sèvre	Pays Mellois	CAN	Val de Gatine	Parthenay Gatine
Superficie du territoire sur le SMBVSN	1 627,65	48,19	59,40	40,74	5,20	144,60	798,48	491,24	39,80
Superficie en %	100,00%	2,96%	3,65%	2,50%	0,32%	8,88%	49,06%	30,18%	2,45%
Habitants territoire smbvsn 2022	157 499	2 544	2 101	1 060	854	7 977	123 005	19 017	941
Population (données INSEE 2022) en %	100,00%	1,62%	1,33%	0,67%	0,54%	5,06%	78,10%	12,07%	0,60%
Rappel Habitants territoire smbvsn 2019	155 644	2 462	2 046	1 012	794	7 951	121 118	19 314	947
PFIA 2024	4 887	527,06	612,59	599,51	692,90	656,94	680,90	559,48	557,70
Rappel PFIA 2022	4 263	485	555	515	581	467	604	487	569
Potentiel financier total communes périmètre SMB	104 013 793,93	1 340 842,88	1 287 042,18	635 475,60	591 734,77	5 240 429,18	83 753 830,95	10 639 644,27	524 794,11
Potentiel financier en % (DGCL 2024)	100,00%	1,29%	1,24%	0,61%	0,57%	5,04%	80,52%	10,23%	0,50%
Répartition 2026 - 2028 = superficie *0,5 + habitant*0,25 + PFIA*0,25	100	2,21%	2,47%	1,57%	0,44%	6,97%	64,18%	20,67%	1,50%
Rappel répartition 2023 - 2025 en %	100,00%	2,20%	2,47%	1,56%	0,41%	6,75%	64,28%	20,80%	1,53%

Les variations à la hausse ou à la baisse sont minimes, de l'ordre de quelques centièmes de point.

On peut donc s'attendre en 2026 à une stabilité des recettes tant en fonctionnement qu'en investissement, du fait du recours au FEDER ce qui permettra de maintenir le niveau d'activité du syndicat.

Les dépenses

Depuis la création du SMBVSN, l'Article 11 des statuts est appliqué à savoir :

- Les dépenses de fonctionnement sont mutualisées (dont : Etudes Bilan et Reprogrammation, Natura 2000)
- Les autres études, prestations de services et travaux sont territorialisés, c'est-à-dire que les soldes à régler, subventions déduites, sont financés par l'EPCI où ils sont réalisés.

Les dépenses de fonctionnement courant resteront maîtrisées, sans augmentation de l'effectif, mais avec le retour programmé d'un agent passant d'un Congé Longue Durée à un mi-temps thérapeutique avec des missions inscrites dans les Contrats, ce qui permettra de demander les subventions correspondantes.

Le SMBVSN ne poursuivra pas l'animation du site Natura 2000 « Vallée de l'Autize », le temps d'animation dédié est transféré sur l'accord de territoire Autize, sans impact financier notable pour le SMBVSN. Des échanges ont eu lieu avec le PETR de Gatine pour reprendre cette animation qui est en adéquation avec le projet de Parc Naturel Régional et son engagement pour la préservation de la biodiversité.

M. Louis-Marie Guerineau demande si le PETR a accepté cette proposition. La réponse est positive.

Les dépenses d'investissements restent prévisionnelles notamment parce que la réalisation des travaux est conditionnée à :

- L'obtention des accords des riverains concernés
- L'obtention des accords de subvention
- aux conditions météorologiques incertaines par nature

Le SMBVSN ne prélève pas l'impôt, il ne dispose pas de ressources propres, ses ressources proviennent des participations annuelles des 8 EPCI et des subventions perçues.

Ces « investissements » (études et travaux) sont réalisés en quasi-totalité hors propriété du SMBVSN, dans le cadre de DIG, ils se répètent chaque année au fil de l'avancement des Contrats. Aussi le SMBVSN ne recourra pas à l'emprunt pour financer ces investissements qui ne viennent pas accroître son patrimoine.

Le retour d'un agent avec des missions opérationnelles induira des investissements mobiliers mutualisés et a conduit le Syndicat à valider fin 2025 un changement de bureaux.

Un gros chantier démarrera en 2026, concernant le rétablissement de la continuité écologique sur la Sèvre Niortaise à Niort avec la mise en place d'une passe en enrochement sur la Chaussée de Bouzon.

Le lancement de l'accord de territoire Vallées du Clain Sud, se traduit par les premières dépenses de travaux sur ce territoire, dont le reste à charge est financé par la communauté de communes Val de Gatine, ce qui justifie l'augmentation de la cotisation de cet EPCI.

Les dépenses de fonctionnement resteront stables en 2026, les dépenses d'investissements seront ajustées au regard des subventions qui pourront être obtenues, mais seront vraisemblablement à la hausse en 2026.

M. Florent Simonnet se fait le porte-parole de la Communauté d'Agglomération du Niortais concernant deux remarques :

1 - il est demandé une priorisation des travaux étant donné la baisse des financements des collectivités, une mandature à venir qui fera peut-être des choix différents.

M. Pascal Olivier répond que c'est déjà le cas et cite l'exemple de la continuité écologique à Niort où le Moulin de Bouzon a été priorisé sur celui de Pissot, suite aux échanges avec les élus niortais. Par contre sur le sud de l'agglomération, sur le contrat Guirande Courance Mignon, il est difficile de faire émerger des projets, la question de devoir choisir ne se pose pas vraiment.

M. Pascal Olivier précise que si on ne réalise pas les contrats à au moins 70%, la région ou l'Agence de l'eau pourrait reconsidérer son aide, ce qui entraînerait un risque de révision drastique des contrats de territoire.

M. Philippe Caclin indique que pour le renouvellement des contrats ressource, l'Agence de l'Eau a bien attiré leur attention sur ce point. Donc il faut maintenir un niveau d'effort significatif.

M. Fabrice Laumond précise que le montant des cotisations des EPCI a été calculé sur cette base de 70% de réalisation et que l'on se tient à cette limite maximale.

2 - Il est également demandé un Programme d'action plus structuré sur la protection contre les inondations

M. Florent Jarriault indique qu'il faudrait commencer par mettre en place la taxe GEMAPI pour avoir plus de moyens.

M. Florent Simonnet répond que ce n'est pas le sujet.

M. Pascal Olivier rappelle que le PI (Prévention des inondations) peut être lié à plusieurs choses : à la rivière, aux nappes, au ruissellement pluvial, tout n'est pas de notre compétence. M. Fabrice Laumond cite les travaux de recharge morphologique et de reméandrage faits par le SMBVSN et dont l'impact est la diminution de la vitesse d'écoulement et indirectement des risques d'inondations.

M. Pascal Olivier précise qu'il s'agit là de solidarité amont-aval, qui s'accorde mal avec le financement territorialisé des actions.

M. Sylvain Augeraud intervient en disant qu'il faudrait commencer par moins d'urbanisation et en appelle à revoir l'aménagement du territoire avec une meilleure prise en compte de cette problématique dans les documents de planification SCot et PLU, plutôt que d'arriver après en demandant aux gémapiens de corriger les effets. Et ce d'autant que le réchauffement climatique viendra accentuer la problématique avec des pluies plus intense.

M. Philippe Caclin évoque le projet de faire évoluer la GEMAPI vers le ruissellement dans les secteurs ruraux, ce à quoi Fabrice Laumond répond qu'on commence à intervenir avec la création de noues et de haies, mais avec la limite qui est l'accord des propriétaires fonciers.

M. Philippe Caclin souhaiterait que l'on puisse financer le monde agricole pour l'entretien des haies et relancer une économie autour de l'exploitation des haies. On fait bien des Plans alimentaires territoriaux, on pourrait développer la même chose pour le bois.

M. Florent Simmonet indique qu'il y a eu des expériences, notamment dans le marais mais qu'elles n'ont pas toujours été très concluantes. C'est vrai qu'aujourd'hui la haie est plus ressentie comme un cout que comme une ressource.

M. Pascal Olivier rappelle que les travaux réalisés à l'amont profitent forcément à l'aval et regrette que les élus de l'agglomération de Niort sont trop souvent absents aux comités syndicaux et donc manifestement pas suffisamment informés de nos actions.

Après en avoir débattu, les membres du Comité Syndical du S.M.B.V.S.N. prennent acte que le débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2026 s'est tenu le 16 janvier 2026 à partir de 14h30.

Décision du Comité Syndical : Votants : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

RESSOURCES HUMAINES

3/ CDG 79 : Avenant N°2 à la convention d'adhésion au service de travaux à façon paie

DÉLIBÉRATION N°3 – 16.01.2026 – D 3 – AVENANT N°2 À LA CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DES DEUX-SÈVRES POUR LES TRAVAUX À FAÇON PAIE : ACTUALISATION DES PRESTATIONS ET DES TARIFS

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que par délibération n°12-10/01/2020-C12 du 10/01/2020 le SMBVSN a adhéré au service travaux à façon paie du Centre de Gestion 79.

Lors de sa réunion du 6 octobre 2025, le Conseil d'administration du Centre de gestion a adopté la tarification suivante afférente à l'adhésion de la collectivité :

- Pour la création et le paramétrage de l'établissement, un montant forfaitaire de 150 €
- Pour chaque agent crée (agent, élu, ...) un montant forfaitaire de 15 € par agent

La première paie réelle comprenant le calcul et le contrôle sera facturée à 15 € / bulletin pour tout nouvel agent ou élu crée postérieurement à l'adhésion.

En conséquence, la convention correspondante doit être actualisée par un avenant afin d'intégrer la révision tarifaire adoptée par le conseil d'administration en date du 6 octobre 2025.

Après délibération, les membres du Comité Syndical acceptent les conditions de l'avenant N°2 à la convention d'adhésion au service de travaux à façon paie, et autorisent le Président à signer toutes pièces à intervenir.

Décision du Comité Syndical : Votants : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

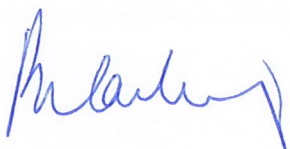
QUESTIONS DIVERSES

Néant

.....

La séance est levée à 15h30

Le secrétaire de séance



M. Philippe CACLIN

Le Président



M. Pascal OLIVIER